



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 27-F
13 janvier 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 2.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Union de radiodiffusion Asie-Pacifique

PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

Introduction

Il est apparu nécessaire de soumettre ces propositions dans la mesure où le secteur de la radiodiffusion n'était pas dûment représenté dans le processus de préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 1998, y compris à la réunion régionale de Manille et aux deux réunions préparatoires mondiales de Genève.

La radiodiffusion continue de jouer un rôle important dans la société. En effet, comme l'indiquent les rapports sur le développement des télécommunications dans le monde de l'UIT, il existe, à l'échelle de la planète, et même aujourd'hui, davantage de postes de télévision et encore plus de récepteurs radio que de téléphones. Par conséquent, il est tout naturel d'attendre que la place de premier rang qu'occupe ce secteur des télécommunications soit reconnue dans les documents qui seront élaborés par la CMDT-98.

Les propositions formulées ci-après concernent tout particulièrement la fonction de service public de la radiodiffusion, actuellement très menacée dans le nouvel environnement des communications, où l'on assiste à une offre de plus en plus concurrentielle des services de diffusion des programmes.

Pour les besoins de ces propositions, la description du terme "service public de radiodiffusion" (SPR) ne désigne pas un service qui est nécessairement fourni par des pouvoirs publics ou par une entreprise publique. Il s'agit en fait d'un service qui se distingue par son genre. Bien qu'il n'existe pas une seule et même définition, les principaux attributs de ce service sont les suivants: accent mis sur les besoins des individus; aucune pression excessive exercée tant sur les plans commercial et politique qu'au service de tel ou tel intérêt; applications particulières au niveau de l'amélioration des conditions humaines et du bien-être (enseignement, santé, information et enrichissement culturel); et d'une manière générale, niveau éthique élevé.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés • de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Propositions de l'ABU

A. Déclaration de La Valette

A notre avis, la Déclaration de La Valette devrait renfermer un message plus énergique concernant l'importance de la radiodiffusion, et donc la nécessité de l'encourager, que celui qui figurait dans la Déclaration de Buenos Aires. Il est proposé de tenir compte des éléments suivants:

- i) Il convient que les Etats Membres reconnaissent comme il se doit, dans le cadre de leurs structures politiques et juridiques, ainsi que dans leur mise en application sous la forme de stratégies nationales pour le développement des télécommunications, le rôle unique du SPR en indiquant en particulier sa position prédominante dans la diffusion de l'information au grand public, l'enseignement, la formation et le progrès de la culture.
- ii) Les Etats Membres devraient s'efforcer de constituer une base solide de ressources, tant au niveau du financement que des effectifs, qui assurera le développement durable du SPR ainsi que la continuité et la qualité de ses services.
- iii) Il convient que les Etats Membres s'attachent tout particulièrement à développer les possibilités, pour le SPR, d'utiliser les technologies modernes des télécommunications et de l'informatique, reconnaissant ainsi leur pertinence et leur efficacité face à un environnement soumis de plus en plus à la concurrence. Il est extrêmement important que les services SPR figurent à part entière dans les plans stratégiques de développement des télécommunications.
- iv) Les Etats Membres devraient s'efforcer d'éviter l'emploi abusif des moyens de contrôle des systèmes de distribution comme les techniques d'accès conditionnel et d'autres "passerelles" pour empêcher les radiodiffuseurs du service public d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible.

B. Rapport stratégique

Les propositions qui suivent se réfèrent à la version du projet de Plan stratégique qui a été présenté par le BDT à la 8ème réunion du Comité consultatif pour le développement des télécommunications (Genève, 9-10 octobre 1997).

Partie I

Développement des télécommunications: stratégie d'ensemble

Section 3: Partenaires du développement des télécommunications

Plusieurs organisations régionales spécialisées, telles que l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique, ont des objectifs très voisins de ceux de l'UIT-D et il est donc proposé d'ajouter un texte approprié pour reconnaître le rôle que jouent ces organisations et exprimer comme il convient la nécessité, pour l'UIT-D, de collaborer avec elles, fournissant ainsi de nouvelles possibilités de maintenir l'efficacité des activités de développement de l'UIT.

Section 4: Application des nouvelles technologies au développement

Il est communément admis que la radiodiffusion numérique, et tout particulièrement si elle est associée aux télécommunications, permettra de dégager de nouvelles possibilités dont l'ampleur est considérable, compte tenu notamment des perspectives offertes par les services de télévision (par câble, satellite et réseau hertzien), les services interactifs et de données, l'Internet et l'informatique

sous la forme d'un seul et même système pour le consommateur. Par conséquent, nous estimons que la radiodiffusion numérique mérite d'être mentionnée aux côtés des GMPCS et de l'Internet comme faisant partie du vaste éventail de technologies offrant un potentiel tel que le monde en développement pourra sauter certaines étapes et utiliser directement les services modernes.

Section 7: Renforcement des capacités

Il est intéressant de constater que l'exemple cité dans cette partie du rapport est celui d'un cours de téléenseignement sur la gestion du spectre pour les pays d'Amérique latine. Le premier cours de ce genre, également sur le même sujet, a été en fait organisé par l'UIT-D en étroite collaboration avec l'ABU. Ce cours novateur, qui faisait appel à une stratégie innovante de téléenseignement via l'Internet, a été suivi d'une session intensive à Kuala Lumpur au cours de laquelle les élèves ont été mis en présence de l'enseignant. Nous pensons qu'il s'agissait là d'un bon exemple pour illustrer non seulement l'application d'une technologie moderne en DRH mais aussi les avantages qui en découlent au niveau de la coopération multilatérale entre les diverses organisations ayant des objectifs analogues. Nous estimons donc tout naturellement que cette activité serait un exemple plus approprié à insérer dans le rapport.

Partie II

Vers l'élaboration d'une stratégie du Secteur de l'UIT-D

Section 2: Assistance directe

Comme cela est indiqué à juste titre dans le texte existant, le BDT en sa qualité d'agent d'exécution ne peut tout simplement pas répondre à certains aspects des télécommunications rurales et aux priorités des PMA et il faut donc que le BDT aide les pays en développement sous d'autres formes décrites dans le rapport. A notre avis, cette constatation s'applique de la même manière au service public de radiodiffusion dont on ne peut s'attendre qu'il dégage des profits, raison pour laquelle nous proposons d'inclure une référence au service public de radiodiffusion.

Section 4: Partenariats

Jusqu'ici, l'UIT-D s'est attaché à étudier la façon dont ses partenaires potentiels peuvent l'aider dans la mise en oeuvre de ses programmes. Il ressort de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années qu'en réalité chaque organisation a protégé farouchement son propre territoire et que les réalisations dans lesquelles il y a eu partage sont en fait très peu nombreuses. Par conséquent, nous estimons qu'il serait plus judicieux de poser la question suivante: "Dans le cadre de son mandat et de ses priorités, comment le BDT et ses partenaires, tels que les organisations régionales, peuvent collaborer pour assurer la pertinence et l'efficacité de leurs programmes au service du développement?". L'orientation ainsi arrêtée sera nouvelle et aura aussi le plus de chance d'être extrêmement bénéfique pour les pays en développement.

Là encore, nous estimons qu'il serait plus judicieux d'inclure dans l'encadré N° 7 l'exemple du cours de gestion du spectre dispensé par un certain nombre d'organisations partenaires dont le BDT, le BR, l'ABU et la FES.

Section 6: Renouveau du Secteur

Nous souhaiterions faire trois observations:

Par le passé, on a eu trop souvent tendance à mettre en avant l'élément "moteur" des fonctions de l'UIT-D, ce qui s'est traduit, à notre sens et dans bien des cas, par un sous-investissement désastreux des ressources, sans produire aucun avantage particulier.

L'orientation stratégique proposée visant à renforcer la présence régionale ne devrait pas être interprétée simplement en tant que décentralisation des fonctions, assortie d'une délégation de pouvoirs aux bureaux hors siège du BDT. Nous estimons qu'il est bien plus important encore que les partenaires régionaux soient directement associés aux processus de décision ainsi qu'à l'exécution des activités et des projets. Il faudra donc de nouvelles méthodes selon lesquelles chaque partenaire est autorisé à jouer un rôle utile.

D'après notre propre expérience, le concept des Commissions d'études, qui a été emprunté aux autres Secteurs de l'UIT, n'a pas été appliqué avec le succès escompté à l'UIT-D. Les travaux des Commissions d'études ont, pour une large part, été menés par des représentants administratifs des Etats Membres qui, dans bien des cas, ne pouvaient pas prétendre légitimement avoir des connaissances spécialisées des questions de développement. A notre avis, on peut bien souvent obtenir de meilleurs résultats en recrutant des consultants extérieurs pour effectuer des études sur telle ou telle question susceptible d'être approuvée à la CMDT ou dans d'autres réunions de l'UIT-D. Il convient, à cet égard, de noter l'exemple pratique de la coopération efficace instaurée entre le BDT, la WBU et la Hoso Bunka Foundation (HBF) qui ont apporté leur soutien aux activités associées à la Question 8/2.

Cette proposition ne vise pas à dissoudre les Commissions d'études mais simplement à revoir leurs attributions.

C Programmes associés à la stratégie du Secteur du développement

Pour l'ABU, il est important de reconnaître les besoins particuliers du secteur de la radiodiffusion dans les programmes d'action qui pourraient accompagner le Plan stratégique. Nous avons certes noté que l'intention était d'élaborer un plan plus générique mais il faut reconnaître que le PABA avait le mérite de ne pas passer sous silence les besoins particuliers de divers secteurs, dont la radiodiffusion, en prévoyant des programmes spécifiques les concernant. Nous craignons que, du fait d'une formulation plus générique, les intérêts de certains services soient moins bien pris en compte que d'autres.

En fait, les besoins du secteur de la radiodiffusion s'étendent aux sept programmes actuellement décrits dans le projet de Plan stratégique. Par exemple, dans le domaine de la réforme du secteur, de la réglementation et de la législation, il faut que l'UIT insiste sur l'inclusion d'un service public de radiodiffusion dans l'établissement des politiques de télécommunication surtout lorsque celles-ci s'appliquent aux questions de convergence, comme la disponibilité du spectre et l'accès au support de transmission.

Dans le domaine du financement et de l'économie, il faut rechercher les méthodes de financement qui pourront être élaborées en vue d'assurer le fonctionnement du service public de radiodiffusion et d'améliorer son efficacité, son taux de pénétration et son impact.

Dans le programme associé au développement et à la gestion des ressources humaines, l'UIT-D doit faire en sorte que les radiodiffuseurs du service public puissent développer les compétences humaines nécessaires pour réussir dans le nouvel environnement technologique. L'un des grands problèmes du service public de radiodiffusion tient au fait que la concurrence a suscité des espérances beaucoup plus fortes au niveau des rémunérations, entraînant ainsi vers le secteur commercial une main-d'oeuvre bien formée et expérimentée.

Une autre question importante, à notre avis, tient à la façon dont les programmes qui ont été approuvés peuvent être concrétisés sous la forme de projets et d'activités proprement dits et aux moyens utilisés pour les mettre en oeuvre. Nous estimons, à cet égard, qu'il est tout particulièrement nécessaire d'associer les organisations régionales au processus de décision pour la mise en oeuvre du Plan d'action. Il est essentiel de maintenir un équilibre intersectoriel pour que les intérêts d'un service ne l'emportent pas indûment sur d'autres.

Enfin, il importe de rappeler que, dans le contexte de l'évolution rapide de l'environnement du service public de radiodiffusion par suite des changements d'ordre technologique et opérationnel, d'une tendance croissante à la déréglementation et à la privatisation et de la convergence imminente de la radiodiffusion et des télécommunications, la CMDT-94 a adopté une Question (Question 8/2) afin de trouver les moyens d'aider les pays en développement à apporter les modifications nécessaires aux infrastructures techniques pour ce type de radiodiffusion. L'étude a donné lieu à un rapport du Groupe de travail A/2 de la Commission d'études 2 qui a analysé 62 réponses à un questionnaire (Document 2/216-Rév.3) et à une série de conclusions et de Recommandations fondées sur cette analyse (Document 2/215-Rév.1). Afin de ne pas perdre les acquis ainsi obtenus, il est important que les Recommandations soient suivies d'effet, la meilleure façon de procéder étant de tenir compte de chacune d'elles dans un programme approprié.

Un exemplaire de ces conclusions et recommandations est annexé au présent document pour faciliter la référence. Il convient de signaler que la Commission d'études 2 a déjà élaboré des Recommandations et des Résolutions pour la CMDT-98, selon le modèle suggéré par l'ABU.

Remarques de conclusion

Ces premières propositions peuvent sembler quelque peu imprécises, mais cela est inévitable car le projet de Plan stratégique n'est pas encore disponible sous la forme qu'il aura au moment de sa présentation à la CMDT. L'ABU sera très heureuse de formuler d'autres propositions lorsque la Conférence sera saisie de contributions officielles.

ANNEXE

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



**BUREAU DE DÉVELOPPEMENT
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**
COMMISSIONS D'ÉTUDES DE L'UIT-D

Document 2/215(Rév.1)-F
15 juillet 1997
Original: anglais

DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1: GENÈVE, 22 - 25 SEPTEMBRE 1997
DEUXIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2: GENÈVE, 29 SEPTEMBRE - 2 OCTOBRE 1997

Question 8/2: Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement

COMMISSION D'ÉTUDES 2
Groupe de travail A/2

ORIGINE: RAPPORTEUR POUR LA QUESTION 8/2

TITRE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES ÉTABLIES À
PARTIR DES RÉPONSES DES RADIODIFFUSEURS DU SERVICE PUBLIC AU
QUESTIONNAIRE
Ce document réunit Doc. 2/215+Corr.1; le texte n'a pas changé

Introduction

La Question 8/2 concerne l'infrastructure du service public de radiodiffusion (SPR) dans les pays en développement selon les deux grands axes suivants:

- Quelle est l'incidence de l'évolution de l'environnement sur le SPR?
- Comment peut-on aider les pays en développement à apporter les améliorations nécessaires à l'infrastructure du SPR pour répondre à leurs besoins?

La Question 8/2 doit tenir compte du fait que l'environnement du SPR évolue rapidement en raison du progrès technologique (techniques numériques par exemple) et de la convergence des télécommunications et de la radiodiffusion qui ouvre des possibilités de nouveaux services, ainsi que de la tendance croissante à déréglementer les télécommunications et la radiodiffusion et à privatiser les organismes publics.

Le Document 2/216(Rév.3) contient l'analyse des réponses à une enquête récente (1996) effectuée auprès des radiodiffuseurs du service public et d'autres parties intéressées. On trouvera ci-dessous les conclusions et certaines recommandations formulées par le Groupe du Rapporteur au terme de cette analyse à propos de la suite à donner.

Conclusions et Recommandations

Il ressort d'une analyse préliminaire du questionnaire que les préoccupations exprimées lors de la Conférence mondiale de développement des télécommunications en ce qui concerne la viabilité du service public de radiodiffusion dans les pays en développement sont fondées. En effet, l'environnement dans lequel le SPR doit fonctionner est fortement influencé par la convergence de la radiodiffusion et des télécommunications ainsi que par la nécessité, par contrecoup, de déréglementer ces secteurs et d'encourager la concurrence sur un marché auparavant étroitement réglementé et soumis à un monopole. Le SPR demeure nécessaire toutefois, bien que son rôle et ses objectifs demandent peut-être à être redéfinis dans le nouvel environnement.

Conclusion 1

Le rôle du SPR dans ce nouvel environnement évolue et il faut élaborer une nouvelle définition qui reflète la réalité du nouveau contexte et les priorités du public et des administrations nationales. Il est évident que le SPR doit jouer un rôle complémentaire de celui des radiodiffuseurs privés, bien que de temps en temps le public puisse percevoir ces services comme étant concurrentiels. Il ressort de l'enquête que le rôle essentiel du SPR devrait être de fournir des services répondant aux besoins de la communauté nationale en matière d'éducation, de culture et d'information, ces services devant vraisemblablement être assurés grâce à un financement mixte combinant contribution des utilisateurs (licences, subventions publiques) et ventes commerciales, dans une proportion variant selon la situation économique du pays et les priorités accordées aux diverses facettes de ce rôle.

Recommandation 1

Que l'UIT, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion élaborent ensemble un rôle modèle et une définition du mandat du service public de radiodiffusion dans les pays en développement qui serviront à guider l'évolution future de la politique et des lois régissant le SPR dans ces pays. Le document en question devrait établir une nette distinction entre le rôle du SPR et celui des radiodiffuseurs commerciaux privés.

Conclusion 2

Dans tous les pays le SPR peut économiser des sommes importantes sur les coûts d'exploitation grâce à l'efficacité que procure l'utilisation de la technologie numérique dans des domaines tels que la production des programmes radio et TV assisté par ordinateur, l'accès direct au réseau numérique de télécommunication, la compression des signaux audio et vidéo pour réduire les frais de transmission ainsi que dans le domaine de l'enregistrement en studio ou en extérieur. Il faut toutefois, préalablement, procéder à des dépenses d'équipement modestes, et investir un peu dans la formation du personnel d'exploitation et d'appui, mais il se peut que des pays en développement ne disposent pas des fonds nécessaires, ce qui empêcherait le SPR d'avoir cette efficacité et entraverait sa capacité à produire les services requis.

Le financement requis peut être obtenu de sources internes, grâce aux économies obtenues moyennant une efficacité accrue, de sources externes grâce à d'autres services ou à des subventions etc. Une étude des problèmes financiers portera éventuellement sur les points suivants:

- principes et incidences des méthodes "utilisateur-payeur" (droits de licence, abonnements, programmes payants, etc.);
- production de recettes à partir des avoirs existants du SPR (par exemple archives, location/concession de ressources techniques, marques de fabrique, droits d'auteur);
- nouveaux services tels que remise de données, radiorecherche, transactions interactives, etc.;
- partage de coûts avec les services de télécommunication;
- partage d'installations et d'infrastructures avec des pays voisins.

En outre, l'introduction généralisée du numérique offre des avantages supplémentaires en ce sens que cette technologie permet à la radiodiffusion et aux télécommunications de converger pour assurer dans les pays en développement des services d'information, y compris des services interactifs. Il faut donc dans ces pays appliquer de toute urgence la technologie numérique au SPR, pour des raisons tant économiques que fonctionnelles. Ce constat doit être porté à l'attention des hauts responsables de la radiodiffusion et des télécommunications, qui, tout en appartenant à la même administration, peuvent ne pas avoir de contact entre eux.

Recommandation 2

Que l'UIT, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion recherchent ensemble les moyens d'accélérer la mise en place du numérique dans les services publics de radiodiffusion des pays en développement, moyennant l'apport d'une assistance technique et l'identification de sources adéquates de financement et de formation, afin que ces services publics et les systèmes de télécommunication qui leur sont associés puissent profiter des gains d'efficacité et de l'amélioration de leurs résultats correspondants.

Conclusion 3

Les SPR des pays en développement conviennent que leur mission consiste essentiellement à fournir des services dans les domaines de l'éducation (au sens large), de l'enrichissement et de l'approfondissement culturels et de l'information. Il est en outre entendu que ce mandat coûte cher, car il suppose une production locale considérable, pour laquelle il faut trouver des fonds. Par ailleurs, de nombreux SPR souhaitent toujours produire davantage sur place ou avoir une production plus forte et plus importante sur le plan local, ce qui là encore nécessite des ressources supplémentaires. Partager les coûts de production avec d'autres radiodiffuseurs et partager des applications dans le cadre d'un échange de programmes, de productions mixtes et de coproductions peut s'avérer extrêmement efficace. De même, accéder à de la documentation de bibliothèques ou à des données d'archives, soit sur place, soit auprès de SPR d'autres pays, peut permettre de réduire sensiblement les coûts de production. Les réseaux mondiaux numériques de télécommunication offrent la possibilité d'une part d'intégrer ces méthodes de production et d'autre part d'accéder aux bibliothèques et archives du monde entier.

Recommandation 3

Que l'UIT, l'UNESCO et les Unions régionales de radiodiffusion définissent ensemble les moyens permettant aux SPR des pays en développement d'accéder à l'infrastructure mondiale de l'information et autres réseaux numériques de télécommunication et de partager ainsi profitablement productions, ressources et matériels et d'accéder aux bibliothèques et archives du monde entier.

Conclusion 4

La convergence de la radiodiffusion et des télécommunications, que permet le numérique, offre des possibilités aux pays en développement qui n'existent pas dans les pays développés, car dans ces derniers, les investissements dans les réseaux déjà en place et des considérations réglementaires peuvent faire sérieusement obstacle aux stratégies de croissance possibles. En conséquence, dans les pays en développement, l'expansion coordonnée et dynamique des infrastructures de télécommunication et de radiodiffusion, en particulier du SPR, peut se traduire par un grand nombre d'avantages. Ces pays pourront envisager toute une gamme de services nouveaux, tels que la radio et la télévision interactive, ou le téléenseignement, et améliorer et développer les services traditionnels.

Recommandation 4

Que l'UIT, dans le cadre des Secteurs du développement des télécommunications, des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications, prenne les mesures requises pour coordonner efficacement les stratégies et les programmes visant à assurer le développement des services de télécommunication et de radiodiffusion dans les pays en développement, dans l'intérêt de ces deux services.

Conclusion 5

La bonne marche des organismes de radiodiffusion dépend fortement des ressources humaines, lesquelles dépendent à leur tour de l'efficacité des ressources électroniques pour créer les services que ces organismes fournissent au public. Parallèlement, à l'adoption de nouvelles technologies, qui bien souvent modifient radicalement les méthodes de travail, il faut absolument réaliser des investissements de même importance dans les ressources humaines, par le biais de la formation professionnelle. Il est aussi évident que l'on pourrait sensiblement améliorer des activités existantes des SPR de pays en développement en investissant modiquement dans la formation professionnelle. Il faut donc que les SPR identifient leurs besoins de formation professionnelle et déterminent les ressources spécialisées nécessaires et étudient les moyens de financer cette activité.

Recommandation 5

Que l'UIT, en coopération avec l'UNESCO, le PNUD, les Unions régionales de radiodiffusion et d'autres, détermine:

- **les besoins actuels et futurs des SPR des pays en développement en ce qui concerne le développement de leurs ressources humaines par la formation professionnelle;**
- **les ressources potentielles (classiques et électroniques) nécessaires pour répondre à ces besoins, compte tenu des différences linguistiques et culturelles de cette activité, que celle-ci se fasse sous forme orale ou écrite; et**

- **les ressources financières requises pour mener à bien des programmes de formation professionnelle de ce type.**

NOTE - Voir également la Recommandation 2 ci-dessus.

Conclusion 6

Les besoins et les intérêts des pays en développement sont très gravement sous-représentés dans l'élaboration des techniques, des équipements et des normes à tous les niveaux, à cause de leurs ressources financières et humaines limitées. En conséquence, les SPR (ainsi que les autres radiodiffuseurs) dans ces pays peuvent être grandement gênés dans leurs activités. Le développement d'infrastructures techniques adéquates, parfaitement adaptées aux besoins techniques et de production des SPR, serait des plus profitables.

Recommandation 6

Que l'UIT et les Unions régionales de radiodiffusion lancent ensemble des programmes dynamiques pour que les SPR des pays en développement soient suffisamment représentés dans les organes internationaux et régionaux qui élaborent les technologies, les équipements et les normes, afin que les besoins spécifiques de ces services soient examinés et pris en compte.
